



Exception de nullite devant bureau de jugement

Par **montecchio**, le **26/05/2018** à **07:18**

L avocate de partie défenderesse m'a adressé un mail a l heure ou je me présente devant bureau de jugement (conclusions en nullité in mimine litis
Je présentais la demande de requalification lettre de départ retraite en prise d'acte de rupture aux torts de l employeur
La partie adverse arguant du non respect de conciliation viciant et rendant nulle la saisine CPH
Le bureau s'est retiré 5mn et est revenu en confirmant la nullité
je n ai pas pu exprimer quoi que ce soit
La décision nous sera communiqué dans un mois

Quel recours?

Le conseil peut il me debouter totalement de ce fait? n ayant pu exprimer ma cause au fond?

Par **P.M.**, le **26/05/2018** à **08:24**

Bonjour tout d'abord,
Il faudrait examiner avec attention la décision le moment venu pour savoir si un Appel est pertinent...